

# ACTU COMM'



BOUFFRY • BRÉVAINVILLE • BUSLOUP  
CHÂUVIGNY-DU-PERCHE • DROUÉ  
FONTAINE-RAOUL  
FRÉTEVAL • LA CHAPELLE-ENCHÉRIE  
LA CHAPELLE-VICOMTESSE • LA FONTENELLE  
LE POISLAY • LIGNIÈRES • LISLE  
MOISY • MORÉE • OUZOUEUR-LE-DOYEN  
PEZOU • RENAY • ROMILLY-DU-PERCHE  
RUAN-SUR-EGVONNE • SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE  
SAINT-JEAN FROIDMENTEL • VILLEBOUT



Juin 2021 N° 11

Retrouvez toute l'information  
de votre Communauté  
de Communes sur le site  
internet : [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr)



## La mission locale

 Mission Locale  
DU VENDÔMOIS

02 54 77 14 87  
pour prendre  
un rendez-vous

**Permanence tous les mercredis  
à Fréteval de 14h à 17h  
au siège de la Communauté  
du Perche & Haut Vendômois**

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

ORIENTATION EMPLOIS APPRENTISSAGES FORMATIONS

Rejoignez-nous !  
 [www.ml-vendomois.fr](http://www.ml-vendomois.fr)



## L'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement – Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie. Elle s'adresse à tous : propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...

**Permanence tous les 4<sup>èmes</sup> vendredis du mois  
de 14 h à 16 h 15 au siège de la CPHV**

## 4<sup>e</sup> édition du Forum Multisports

 Samedi  
26 juin 2021

DECOUVREZ LES ASSOCIATIONS ET  
CLUBS SPORTIFS DU TERRITOIRE !

**FORUM  
MULTISPORTS**

Complexe sportif  
Morée 10h-17h

 Infos : 02 54 82 74 91  
[communication@cchv41.fr](mailto:communication@cchv41.fr) - [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr)

Communauté du Perche & Haut Vendômois – Actu Comm' N° 11 •  
Directeur de la publication : Alain BOURGEOIS • Administration et  
rédaction : CPHV • Tirage : 6 000 exemplaires • Reproduction partielle  
ou totale interdite • Ne pas jeter sur la voie publique.

Conception et impression :  LES ÉDITIONS DU LOIR (06 13 89 61 41)

## Chers concitoyens,

À l'image de 2020, l'année 2021 est marquée par la crise sanitaire persistante de la COVID-19. Depuis plus d'un an, nous sommes contraints d'être en vigilance permanente et de respecter les gestes barrières. L'arrivée des vaccins, depuis ce début d'année, est une perspective d'espoir et d'avenir meilleur. Ainsi, comme l'explique l'article ci-dessous, la commune de Morée et la Communauté du Perche & Haut Vendômois ont œuvré conjointement pour mettre en place un centre de vaccination sur le territoire.

Également, en cette période difficile, la Communauté du Perche & Haut Vendômois souhaite soutenir ses entreprises dans leur reprise d'activité. Une subvention

comprise entre 1 500 et 3 000 € peut être octroyée aux sociétés éligibles.

Vous retrouverez dans ce document les dernières informations concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a été approuvé le 15 avril 2021.

En page 4, vous découvrirez la programmation des expositions et animations organisées par les médiathèques intercommunales, l'office de tourisme intercommunal et la Communauté du Perche & Haut Vendômois. Elles auront lieu sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Vous souhaitant une agréable lecture,

**Alain BOURGEOIS**  
Président de la Communauté  
du Perche & Haut Vendômois

## Le centre de vaccination à Morée

Mardi 9 mars 2021, un centre de vaccination pérenne a ouvert ses portes à Morée et a accueilli une centaine de patients pour une première injection du vaccin Moderna. Ouvert le mardi et jeudi dans un premier temps, le centre est, depuis début avril, ouvert une troisième journée afin de répondre à la demande importante. Plus de 360 vaccins sont administrés chaque semaine. Sous la responsabilité de la Chef de Centre, Marie-France Arneau, l'organisation est désormais bien rodée. Afin de respecter le protocole sanitaire, les patients suivent un cheminement fléché spécifique. Les professionnels de santé, le personnel administratif ainsi que les bénévoles veillent et contribuent au bon déroulement de la vaccination.

Mis en place par la commune de Morée et la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV), ce dispositif a engendré une importante logistique : mobilisation du personnel médical et administratif, adaptation des lieux aux contraintes sanitaires, recherche de bénévoles, etc. La Communauté du Perche & Haut Vendômois a également recruté deux personnes en contrats aidés (CAE parcours emploi compétences), financés en majorité par l'État, pour aider à la gestion administrative du centre.

De plus, l'ouverture de ce centre et sa bonne administration est le fruit d'une collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture.

La prise de rendez-vous est possible en ligne via la plateforme Doctolib ou par téléphone en contactant la Mairie de Morée au 02 54 89 15 15, aux heures d'ouverture. Renseignez-vous sur votre éligibilité à recevoir le vaccin Moderna auprès d'un professionnel de santé ou sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>.

**Centre de vaccination de Morée**  
**Salle Jacques Redouin**  
**rue André Leymarios**  
**41 160 Morée**



De gauche à droite : Michel Arneau (médecin), Alain Bourgeois (président de La CPHV et maire de Morée), Célia Sofia Leite Agra (personnel administratif), Marie-France Arneau (chef de centre), Gisèle Dubreuil (infirmière), Régis Monnier (bénévole), Marie-Line Hubert (secrétaire de la mairie de Morée), Béatrice Ronçay (infirmière), Gwendoline Le Jout (personnel administratif), Ingrid Vesprini (directrice générale des services de la CPHV).

## Communauté du Perche & Haut Vendômois CPHV

Place Pierre Genevée - 41160 Fréteval - 02 54 82 74 91 - [cchv@cchv41.fr](mailto:cchv@cchv41.fr) - [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr)

# LE PROJET DE PLUI EST ADOPTÉ !

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé par le conseil communautaire le 15 avril dernier. Le projet qu'il développe, notamment à travers les nouvelles règles instaurées en matière d'utilisation de l'espace et de droits à construire, devra permettre un développement harmonieux pour le territoire. Son adoption est la finalité d'un processus d'élaboration débuté en 2016 avec le diagnostic du territoire et qui s'est poursuivi jusqu'à cette année par des comités de pilotage et ateliers avec les élus des 23 communes et à travers la concertation avec les habitants du territoire. Rédiger un PLUi est en effet un parcours long qui s'astreint à des obligations règlementaires car c'est

un document qui engage des choix stratégiques qui doivent être mûrement réfléchis pour l'avenir du territoire en matière d'urbanisme, de protection de l'environnement, du logement, du développement économique, des services, des mobilités, de protection des populations contre les risques etc.

Le projet a été soumis pour avis aux 23 communes membres de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et aux Personnes Publiques Associées (services de l'État, chambres consulaires...) puis à la population avec l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 octobre 2020 au 13 novembre 2020 et pour laquelle la commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans a rendu un avis favorable.

A l'issue de ces différentes consultations, une partie des remarques émises a été intégrée au projet de PLUi dès lors que les observations formulées relevaient de l'intérêt général.

Le PLUi a été approuvé pour une dizaine d'années avec un horizon à 2 035 mais il n'est pas figé dans le temps. Il pourra faire l'objet de modifications ou révisions en fonction de l'évolution du territoire et des besoins.



## Quelques chiffres clés

- **13,9 ha** projetés en extension pour le développement économique.
- Protection souple de **53 %** des haies du territoire dans le but de préserver les paysages et maintenir les sols.
- **139** entités relevées comme éléments de patrimoine à protéger.
- **+ 0,25 %** par an de croissance démographique projetée.

## Droit de Prémption Urbain

Par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2021, la Communauté du Perche & Haut Vendômois a instauré un Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser du territoire. Le Droit de Prémption Urbain offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente (bâti ou non bâti), pour réaliser une opération d'aménagement. La délibération et les plans des secteurs concernés sont consultables sur le site de la CPHV [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr).

## Comment consulter le PLUi ?

En l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale opposable sur le territoire, il sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État et une fois l'achèvement de l'ensemble des formalités de publicité, soit courant juin 2021.

Dès qu'il sera rendu exécutoire, le PLUi sera disponible :

- En version numérique, sur le géoportail de l'urbanisme [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) ou sur le site de la CPHV [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr)
- En version papier au siège de la CPHV (dossier complet) ou dans les 23 mairies du territoire (dossier partiel : plans de zonage communaux, règlement écrit).

## INFORMATIONS PRATIQUES

**LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**



LA COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS PREND EN CHARGE 100% DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

**SAVOIR LE RECONNAITRE**



↑  
Frelon asiatique  
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

**INFORMATIONS:**  
02.54.82.74.91  
[cchv@cchv41.fr](mailto:cchv@cchv41.fr)



**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



Intervention vidanges groupées  
(minimum 5 inscrits)



**COÛTS MUTUALISÉS**  
**RÉALISÉES PAR UN VIDANGEUR AGRÉÉ**

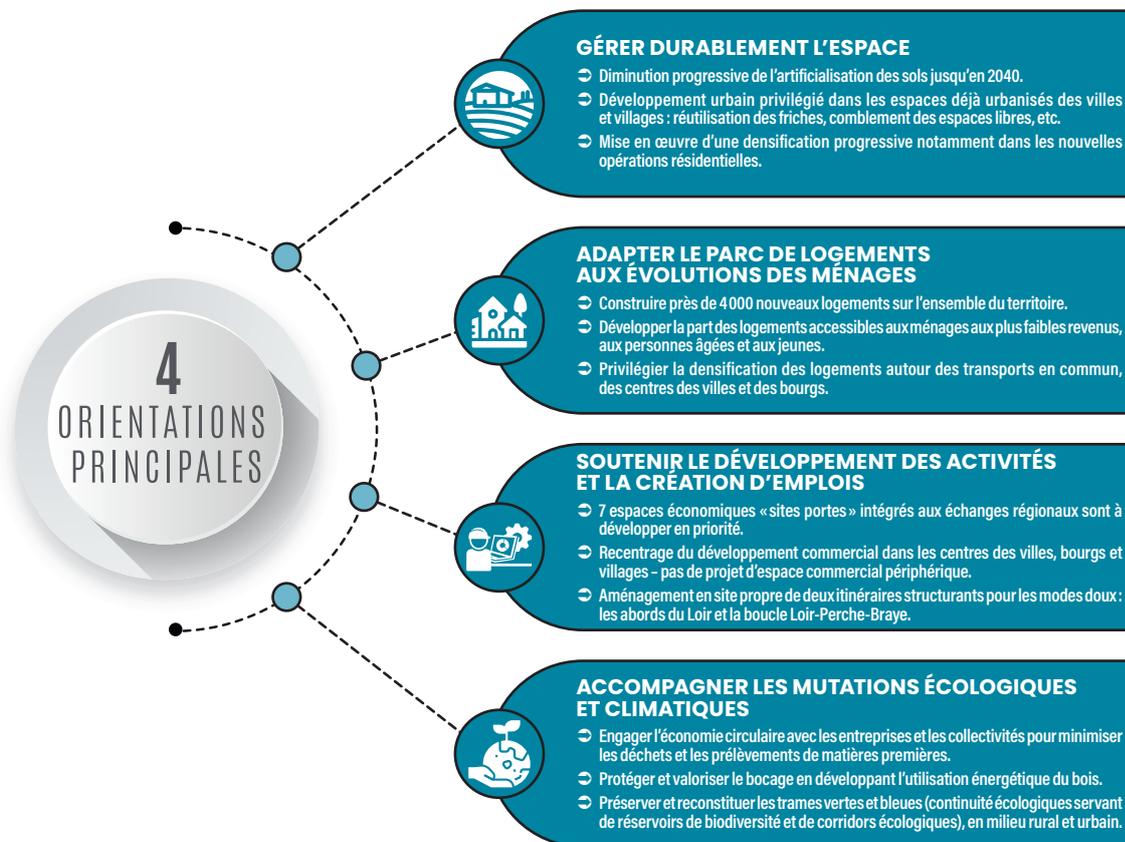
Communauté du Perche & Haut Vendômois  
Place Pierre Genevée 41160 FRÉTEVAL  
[www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr)  
Rubrique SPANC - Entretien-Vidange

[cchv@cchv41.fr](mailto:cchv@cchv41.fr)   
02.54.82.74.91 

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU GRAND VENDÔMOIS – POINT D'ÉTAPE

La finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue la 3<sup>e</sup> étape du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce nouveau document est la partie du SCoT dans laquelle l'ensemble des orientations du projet politique sont précisées et déclinées en pratique pour les 20 prochaines années.

Les orientations du DOO guideront l'application du SCoT au sein des documents d'urbanisme intercommunaux (les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux – PLUi). Ce projet de territoire s'appuie sur la valorisation des spécificités rurales, le développement des savoir-faire et l'ouverture vers l'extérieur.



**01**

**DIAGNOSTIC**  
2018

Le diagnostic analyse les opportunités et menaces pour le développement du territoire

**02**

**PROJET**  
2019

Le Projet d'Aménagement Stratégique expose la vision politique à 20 ans

**03**

**DOO**  
2020

Le Document d'Orientation et d'Objectifs décline et précise les objectifs de développement et les modalités d'aménagement

**04**

**CONSULTATIONS**  
2021

Les consultations (personnes publiques et enquête publique) assurent l'opposabilité du SCoT pour son application future



Syndicat mixte des Territoires du Grand Vendômois  
BP 20107  
41106 VENDÔME CEDEX

✉ [courrier@territoiresvendomois.fr](mailto:courrier@territoiresvendomois.fr)  
 🌐 <https://scottgv.wordpress.com>  
 📘 SCoT Territoires du Grand Vendômois

## LES AIDES ÉCONOMIQUES EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Communauté du Perche & Haut Vendômois a mis en place un dispositif d'aide directe sous forme de subvention, intitulé « Aide à l'Investissement Matériel » afin d'accompagner les entreprises artisanales et commerciales de son territoire.

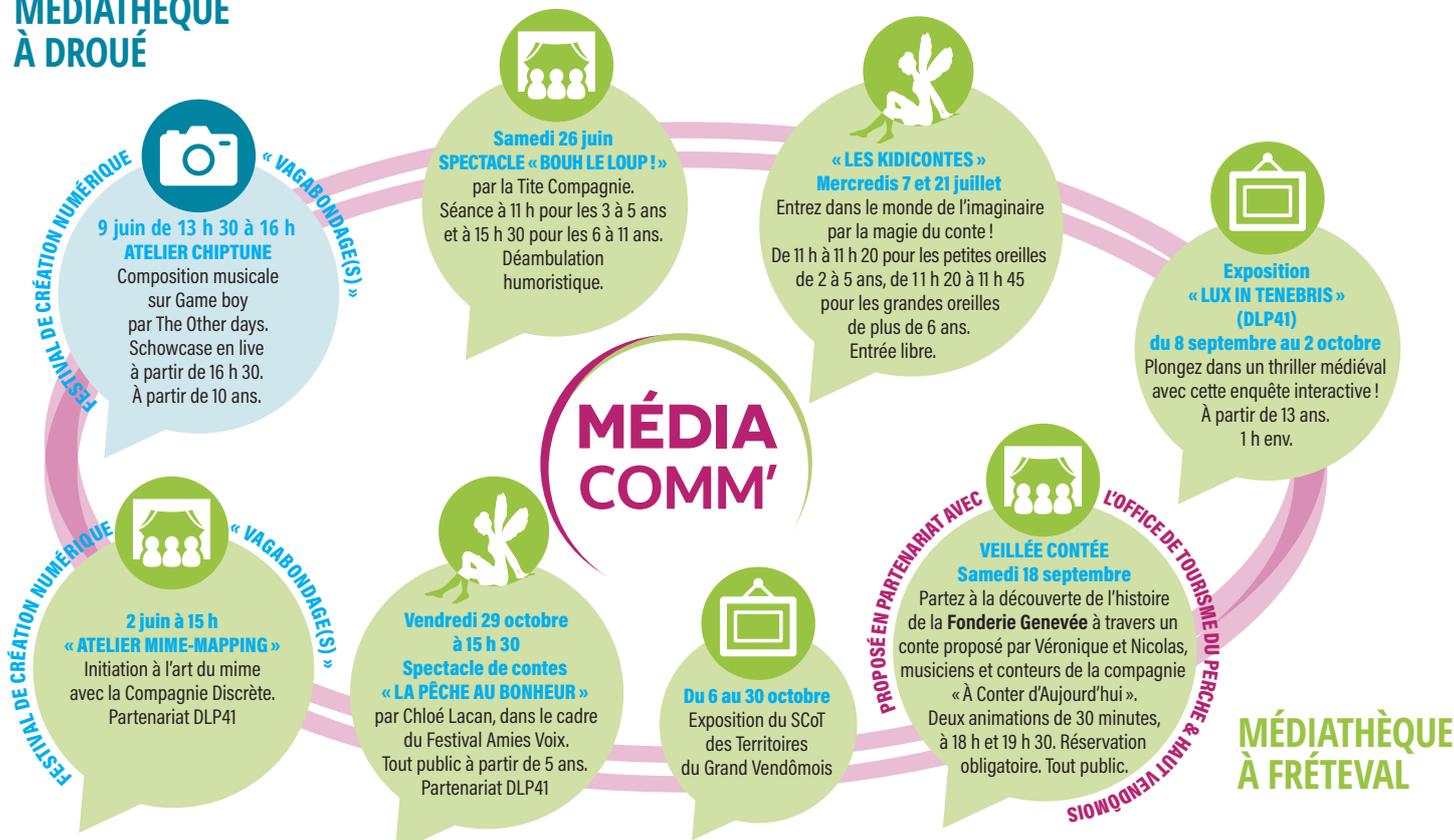
Le montant de la subvention est compris entre 1 500 et 5 000 € et permet de financer des projets de démarrage d'activité, d'acquisition de matériel, et/ou d'aménagement immobilier.

Dans le cadre du contexte lié à la COVID-19, la Communauté de Communes a adapté ce dispositif afin de permettre, en plus du matériel professionnel

et aménagement déjà éligibles, de financer vos besoins de trésorerie de redémarrage et de stock. Il s'agit d'une **subvention comprise entre 1 500 et 3 000 €**.

Pour déposer une demande, et avant de réaliser votre investissement, il vous suffit de contacter la Communauté de Communes au **02 54 82 74 91** ou **deveco@cchv41.fr**.

Pour plus de précisions, vous trouverez le règlement d'application du dispositif à télécharger sur le site internet de la Communauté de Communes : [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr), dans la rubrique « Vie économique », puis « Soutien aux entreprises ».



## Des bibliothèques au plus près de chez vous :

Profitez également des services et des animations de proximité avec les bibliothèques et Points lecture des communes de **Busloup, Fontaine-Raoul, Morée, Pezou** et les « Boîtes à livres » de **Fréteval, Moisy et Lignières**. Renseignements en mairie.

## Médiathèque La Fonderie

Place Pierre Genevée • 41160 Fréteval  
02 54 82 67 29 • [mediatheque@cchv41.fr](mailto:mediatheque@cchv41.fr)

## Bibliothèque du Perche & Haut & Vendômois

Espace Socio-Culturel Route de Vendôme • 41270 Droué  
02 54 80 59 16 • [mediatheque.droue@orange.fr](mailto:mediatheque.droue@orange.fr)



Avec le soutien technique et financier du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Toutes nos animations sont gratuites et accessibles à tous : adhérents et non-adhérents. D'autres animations vous seront bientôt proposées ! Restez à l'affût de notre actualité en vous inscrivant à notre newsletter.

**Sous réserve des conditions sanitaires. Se renseigner auprès des médiathèques pour réserver.**



La Médiathèque La Fonderie et l'Office de Tourisme intercommunal se réunissent de nouveau pour vous proposer plusieurs animations autour du thème « Des Arbres & des Hommes ».

## Les Expositions

- ➔ **Jusqu'au 26 juin inclus** - Office de Tourisme à Fréteval : exposition « Volumétries Ligneuses et Aquarelles » par Dominique Mansion
- ➔ **Du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet inclus - Médiathèque à Droué** : exposition interactive « Des arbres et des hommes » (DLP41).

## Les P'tits Ateliers

(réservation obligatoire)

- ➔ **9 juin à 15 h - Espace Socio-culturel à Droué** : Atelier « Brico-Trognes » par Dominique Mansion : créer, sculpter... le bois n'aura plus de secret pour vous. À partir de 7 ans.
- ➔ **30 juin à 15 h - Halle de la Fonderie à Fréteval** : Atelier « Brico-Trognes » par Dominique Mansion : créer, sculpter... le bois n'aura plus de secret pour vous. À partir de 7 ans.

- ➔ **4 juillet à 15 h - Château Féodal à Fréteval** : Atelier « Graines d'herboristes ! » par Dominique Mansion : toucher, chercher, sentir, découvrir... les arbres du château ont tant à vous révéler ! Atelier pour adultes.

## Les Animations

- ➔ **8 juillet à 15 h - Plan d'eau près de l'Espace Socio-culturel à Droué** : « Biblio'plage » : raconte-tapis et autres contes sur les arbres par les bibliothécaires.
- ➔ **10 juillet à 15 h 30 - Vieux Chêne de la Chapelle Vicomtesse** : Spectacle de conte au pied du « Vieux Chêne » à la Chapelle Vicomtesse « Quand les arbres palabrent » par Constance Félix. Tout public. *Réservation obligatoire.*

Concert de l'Ensemble Orchestral du Loir-et-Cher dans le cadre de Festillésime 41.  
**13 juin à 16 h 30 - Église de Fréteval.**  
8 € par personne, gratuit pour les - de 16 ans.

## NATURE ET PATRIMOINE

- ➔ Cet été encore, les guides bénévoles du château féodal de Fréteval vous proposent une visite gratuite de l'édifice, les après-midis des week-ends et jours fériés de juillet, août et septembre. *Réservation auprès de l'Office de Tourisme.*

- ➔ Parcourez les boucles à vélos et découvrez les villages et paysages de votre territoire. L'Office de Tourisme propose deux vélos électriques à la location. Louables à la demi-journée (12 €), journée (15 €) ou sur plusieurs jours, ils sont fournis avec tout l'équipement nécessaire. *Réservation auprès de l'Office de Tourisme.*



- ➔ L'Office de Tourisme travaille sur un nouveau guide des randonnées. Dès son édition, en juillet, vous pourrez retrouver 18 balades nature à effectuer sur le territoire du Perche & Haut Vendômois. Il sera disponible à l'Office de Tourisme.

## Office de Tourisme intercommunal

Place Pierre Genevée, 41160 Fréteval  
02 54 82 35 01 - [otihv@cchv41.fr](mailto:otihv@cchv41.fr)  
Ouvert du mardi au samedi de 14 à 18 h et les dimanches après-midi en juillet et août.

Informez-vous des événements et animations du territoire sur la page [Facebook Perche & Haut Vendômois Tourisme](#)

**Sous réserve des conditions sanitaires. Se renseigner auprès de la CPHV.**